MUNICIPALITÉ
DE
PARIS.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

DÉPARTEMENT
DES SUBSISTANCES ET APPROVISIONNEMENS,
DIVISION
De la navigation, bois, charbons, boucheries, halles & marchés.

AU

PALAIS DE JUSTICE,

Cour neuve, Escalier des Lions.



Du vingt-trois Messidor,
de l'an 2ème de la République française, une & indivisible.

APRÈS avoir bien réfléchi, Citoyens, sur les demandes multipliées de Savon qu'on nous fait journellement, nous avons senti la nécessité de mettre en vente tout ce qui reste de cette marchandise dans les Magasins de la Commune. Nous vous donnons avis que la distribution s'en fera Sextidi prochain, 26 *du courant*, par les soins des mêmes Commissaires, & aux mêmes conditions que par le passé. Il convient de vous observer qu'à défaut d'une quantité suffisante de Savon, il n'en sera délivré que la moitié environ de celle vendue à la dernière distribution. Un seul détaillant de chaque Section fera la levee de la partie de Savon qui lui reviendra, & il se concertera ensuite avec tous les autres détaillans pour qu'elle soit lotie entr'eux par égale portion.

Nous vous informons aussi, Citoyens, que d'après le besoin d'Huile où peuvent se trouver les Sans-Culottes de votre Section, elle a été comprise pour un baril d'Huile blanche, dans l'état de distribution que nous venons d'arrêter. Vous voudrez bien l'envoyer chercher, sans délai, chez le Citoyen Dufour Epicier rue avoye
Commissaire préposé à la Vente des Denrées de la République, par un Marchand Epicier que vous jugerez le plus digne de votre confiance, en ayant l'attention de le prévenir qu'il devra payer comptant au prix du *maximum* fixé pour le marchand en gros.

Les Administrateurs,

Signé LOUVET, CHAMPEAUX, DUMEZ.